

Alain Bensoussan Avocats : Start up

MARDI 20 JANVIER 2015 09:46 LE MONDE DU DROIT



J'aime Partager 0

Tweeter 0

Le cabinet Alain Bensoussan Avocats accompagne des start-up.



Accompagnement pour la mise en œuvre de projets innovants

Le cabinet propose une stratégie globale de protection, utilisant l'ensemble des solutions traditionnelles (dépôts probatoires, enregistrement de marques et de noms de domaine, etc.), les technologies (traçabilité, mentions d'informations, etc.) et les techniques contractuelles (accords de confidentialité et de non-concurrence, contrats de cession de droit, contrats de travail, notamment).

Au-delà de la mise en œuvre de la protection des projets innovants, le cabinet accompagne ces sociétés émergentes pour la création des entités juridiques qui porteront le projet : rédaction des statuts, pactes d'actionnaires, formalités auprès des greffes.

Le cabinet, en collaboration avec les membres du réseau Lexing© aident également au déploiement international de ces sociétés.

Par ailleurs, le cabinet a créé un partenariat avec un incubateur pour apporter son concours aux start up innovantes, sécuriser leur patrimoine intellectuel, et les accompagner dans le démarrage de leur activité.

[< Précédent](#)

[Suivant >](#)

